

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Pouvoir : /

Pour : 15

Contre : /

Abstention : /

L'an deux mille vingt-six,

le lundi 22 juin à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la Présidence d'Émeline GIAMBELLUCO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/06/2026

Présents : Émeline GIAMBELLUCO, Charles WACHENHEIM, Sophie LE GAL,
Alain LACAUD, Carine LEBouc, Jean-Louis MERLE, Elodie BOURDOU, Jérôme FREDON,
Christelle CHABROL, Christian PROVILLÉ, Isabelle LATHIERE, Yannick LONGERAS, Esther
MARIS, Alain DUTHIER, Christelle RAMA

Absents : /

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Charles WACHENHEIM

2026-036 Adhésion au Contrat d'assurance des risques statutaires 2027 – 2030
de Groupama Centre Atlantique

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction
Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE :**

D'accepter la proposition suivante :

Assureur : GROUPAMA Centre Atlantique – 23 BD VICTOR HUGO 87200 SAINT-JUNIEN

Durée du contrat : quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2027

Date de fin du contrat : 31/12/2030

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6
mois.

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis :

- Maladie ordinaire
- Longue maladie, maladie longue durée
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Maternité, paternité, adoption
- Frais de soins liés aux invalidités temporaires imputables au service
- Décès

Conditions : (garanties/franchises/taux)

Garanties IJ 90%

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX
Tous les risques, avec une franchise de 20 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	8.44%	✓

Il est précisé que la franchise en maladie ordinaire est maintenue lors de transformation de l'arrêt en longue maladie / longue durée.

**Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires
Ou Agents affiliés I.R.C.A.N.T.E.C**

Risques garantis :

- Maladie ordinaire
- Longue maladie, maladie longue durée
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Maternité, paternité, adoption

Conditions : (garanties/franchises/taux)

Garanties IJ 90%

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.23 %	✓

D'autoriser le Maire à signer les contrats et conventions en résultant.

Ainsi dit et délibéré le jour, mois, et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En Mairie le 24 juin 2026

*Certifiée exécutoire le : 24 juin 2026
Publié ou notifié le : 24 juin 2026*

Le secrétaire de séance,



Le Maire, Émeline GIAMBELLUCO



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture
087-218703601-20260622-2026DB036-DE
Reçu le 24/06/2026